



AVIS D'APPEL D'OFFRES N°3/2009

**TRAVAUX DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE
DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA S.T.A.R.**

La STAR se propose de lancer un appel d'offres pour les Travaux de Gardiennage, de Surveillance et de Sécurité de ses Locaux Administratifs.

Les soumissionnaires désirant participer à cet appel d'offres, peuvent retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la Caisse Centrale du Siège Social de la STAR sis au square Avenue de Paris Tunis, contre le paiement d'un montant de **cinquante (50) dinars en espèce, non remboursable.**

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli obligatoirement fermé et cacheté, anonyme en recommandé ou par rapide poste, au **nom de Monsieur le Président Directeur Général** à l'adresse suivante : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) square Avenue de Paris Tunis – BP 667 CP 1080 Tunis Cedex et ce, **au plus tard le 30/09/2009 (le cachet du Bureau d'Ordre Central de la STAR faisant foi).**

Les offres doivent être placées sous double enveloppes cachetées (A et B) et placées dans une troisième enveloppe extérieure.

L'enveloppe extérieure cachetée, qui ne doit porter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, doit porter la mention « **A NE PAS OUVRIR – Appel d'Offres N°3/2009, TRAVAUX DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA S.T.A.R.** » et **doit contenir :**

ENVELOPPE « A » :

L'enveloppe intérieure « A » fermée portant outre le nom du soumissionnaire, la mention « Dossier Administratif et Offre Technique », doit contenir :



- 1- un cautionnement bancaire provisoire conformément à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, valable **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.
- 2- Toutes les pièces administratives et techniques mentionnées à l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

ENVELOPPE « B » :

L'enveloppe intérieure « B » fermée portant outre le nom du soumissionnaire, la mention « Offre Financière » et doit contenir toutes les pièces mentionnées à l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Toute offre parvenue après la date limite de réception des offres sera automatiquement rejetée.

Toute offre ne respectant pas les conditions susvisées, sera purement et simplement rejetée.

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant **quatre vingt dix (90) jours** à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.